

Citadelle - Desserte - Construction d'un téléphérique

M. l'Adjoint JUSSIAUX, Rapporteur : Le projet de développement de la Citadelle qui vient d'être évoqué repose notamment sur une augmentation forte de la fréquentation.

Or, les capacités actuelles d'accès et de stationnement sont d'ores et déjà limitées voire insuffisantes à certaines périodes de l'année, et ces infrastructures de voirie ne sont pas modifiables.

La nécessité de construire un téléphérique constituant lui-même une attraction supplémentaire apparaît donc comme la solution. Cette hypothèse étudiée il y a vingt ans par les Services Techniques n'avait pu être réalisée, le dossier achoppant sur les problèmes fonciers. Il y a quatre ans, le projet a été relancé par une initiative privée à laquelle s'est associé le groupe Via-Transport spécialiste des transports urbains et qui gère déjà des équipements de technologie comparable.

Une première approche financière a fait ressortir le coût global d'investissement à environ 27 MF HT (20 MF pour le téléphérique proprement dit et 7 MF pour les acquisitions des terrains et la réalisation du parking d'accueil). La surface nécessaire au parking et à la gare basse représente une surface d'environ 1 ha.

L'étude économique réalisée a montré qu'au cours des premières années, le projet de téléphérique seul n'est pas financièrement viable dans la mesure où l'amortissement de l'investissement et les dépenses de fonctionnement seraient supérieurs d'environ 3,5 MF aux recettes annuelles d'exploitation.

Si la réalisation de cette opération est liée étroitement au projet de développement de la Citadelle, elle n'apparaît possible que par l'intégration de cette desserte au réseau des transports urbains dont elle constituerait une nouvelle ligne, permettant le transport des visiteurs et des usagers du parc public. Cela permettrait d'avoir une cohérence de gestion y compris au niveau de la politique tarifaire, la répercussion des charges financières se faisant dans le compte transport dont l'équilibre est assuré par la collectivité.

Le contrat de gérance des transports urbains (article 14) prévoit la possibilité pour la société d'investir pour le compte de la collectivité si elle le lui demande. Il est donc proposé de retenir cette formule, la Ville de Besançon ne souhaitant pas prendre directement à sa charge le coût de cet investissement. Cela impliquera une renégociation de ce contrat avec de nouvelles dispositions concernant notamment sa durée, le financement et la propriété des installations et la rémunération du gérant.

Le projet de construction serait donc une maîtrise d'ouvrage de Via-Transport qui mènerait ce dossier en étroite collaboration avec la collectivité de son origine à sa réalisation et assumerait donc les dossiers des procédures administratives préalables (impact, survol...), les dossiers techniques d'avant-projet et de réalisation, ainsi que le suivi des travaux.

La maîtrise foncière sera gérée par la collectivité. La révision du POS qui sera proposée au Conseil Municipal de décembre aura donc lieu parallèlement.

Compte tenu des délais nécessaires pour mener à bien les études, les acquisitions foncières et les travaux, le téléphérique pourrait être mis en service entre fin 1995 et mi-1997.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver le principe de desserte de la Citadelle par un téléphérique dans le cadre du réseau de transports urbains de la Ville de Besançon,

- autoriser M. le Maire :

. à poursuivre les études techniques, financières et juridiques avec le groupe Via-Transport, partenaire de la Ville dans cette opération,

. à renégocier le contrat de gérance en cours avec la CTB pour tenir compte de la réalisation du téléphérique et de son intégration dans le réseau de transports urbains, et ce dans le respect des textes en vigueur en matière de gestion déléguée de service public,

. à rechercher les subventions d'autres collectivités.

Le Conseil Municipal sera appelé à prendre les décisions nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Mme FOLSCHWEILLER : Pour le vote, Monsieur le Maire, je souhaiterais que soient dissociées l'approbation du principe de desserte de la Citadelle par un téléphérique d'une part et la desserte intégrée au niveau de la gestion dans le cadre du réseau de transport urbain d'autre part.

M. LE MAIRE : On peut très bien dissocier ce qui vous est demandé à la page 2 puisque vous devez autoriser le Maire à poursuivre les études, etc. et puis deuxième paragraphe, à renégocier le contrat de gérance pour tenir compte de la réalisation et de son intégration dans le réseau de transport. Donc au moment du vote, je ferai un vote par division.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est la première phrase que je souhaite diviser. On peut être d'accord sur le principe d'une desserte de la Citadelle par un téléphérique sans qu'elle soit intégrée au réseau de transport urbain.

M. LE MAIRE : Je ne vous comprends pas.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis désolée, mais à une Commission d'Urbanisme il y a quelques mois, on avait parlé du projet de téléphérique d'un point de vue foncier. Quand je suis allée dans les services demander les dossiers, on m'a dit que c'était plus ou moins enterré. Cela réapparaît, moi j'en ai eu connaissance il y a une semaine, et le délai est trop court pour aller consulter les dossiers de Via-Transport.

M. LE MAIRE : Je m'étonne que nos services vous aient fait cette réponse. Peut-être avez-vous mal compris.

M. GRAPPIN : Sans vouloir entrer dans le détail, on nous a dit tout à l'heure que les difficultés d'accès à la Citadelle étaient une des causes de la baisse du nombre de visiteurs. M. FOUSSERET vient de nous dire qu'à la gare du téléphérique, donc la gare de départ qui serait située aux Prés de Vaux, on aurait de beaux parkings. Cela ne suffit pas puisqu'il faut quand même des moyens d'accès à ces parkings et actuellement vous savez bien qu'il y a deux voies d'accès, l'avenue de Chardonnet qui est quand même assez encombrée, surtout l'été du fait de la piscine de Port-Joint, puisque par manque de parking justement pour la piscine, les voitures stationnent sur le trottoir et la chaussée est de ce fait assez rétrécie. La deuxième voie d'accès est la rue des Fontenottes avec la prolongation de la rue de Port-Joint. Dans la rue des Fontenottes, pour ceux qui connaissent, deux véhicules arrivent déjà difficilement à se croiser. Lorsqu'il y aura des cars, je ne sais pas ce qui va se passer. Il y a également un

problème plus important au bout de la rue, le passage à niveau de la Mouillère. Je voudrais savoir si cela a été prévu et comment vous avez l'intention d'améliorer la circulation.

M. LE MAIRE : Vous pensez bien Monsieur GRAPPIN que si on réalise un parking de 600 places, on va songer aussi à l'aménagement des voies d'accès. C'est à l'étude pour l'instant et c'est ce qui retarde un petit peu la réalisation, puisqu'il y a à la fois un problème foncier et des études en cours de réalisation sur la gare de départ. C'est le point important qui fait qu'on vous a mis comme date de réalisation entre la mi-1995 et la mi-1997.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, nous avons construit un parking dans la cour de la Mairie qui est un équipement tout à fait remarquable. Vous nous aviez dit que ce parking permettrait d'éviter le stationnement dans les rues proches de la Mairie, dans le centre-ville. On constate que le stationnement sauvage dans la rue Mégevand, dans la Grande Rue, dans la rue de la République, dans toutes les rues du centre continue, que cet équipement est fermé le dimanche et les jours fériés. Alors je suis tout à fait favorable à la construction d'un téléphérique, mais je m'interroge sur votre capacité à faire en sorte que ce téléphérique serve réellement à empêcher l'accès à la Citadelle par les bus, autocars et voitures particulières.

M. LE MAIRE : Là ce sera plus facile que de résoudre le stationnement sur les trottoirs du centre-ville ou de la rue Mégevand parce que l'accès à la Citadelle, vous connaissez, il suffit de peu de chose pour empêcher sur une certaine largeur les véhicules de monter. Beaucoup de bus ne peuvent déjà pas y monter. On va laisser quand même un accès aux voitures particulières puisqu'il y a des parkings, mais je crois qu'il y aura très facilement la résolution de ce problème, beaucoup plus que la relation que vous faites entre le parking de la Mairie et les stationnements dans la Grande Rue.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, le point difficile va être évidemment la négociation de ce contrat. On a évoqué tout à l'heure la problématique de cette négociation. Vous n'avez pas répondu à la question de savoir qui, en définitive, portera le poids de l'amortissement de l'investissement. Je pense que vous le direz plus tard au fur et à mesure de l'avancement de la négociation avec la société. Vous êtes plus prudent dans la rédaction d'ailleurs de la délibération que dans ce que vous nous demandez aujourd'hui puisque vous nous dites que nous serons amenés à prendre les décisions nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du projet. Voilà ce qui nous convient un peu mieux et donc qui nous permet de vous dire que nous voterons naturellement cette délibération.

M. PONÇOT : Je voulais simplement dire à M. GRAPPIN que dans le cadre de l'urbanisme on a également un projet d'aménagement de la zone de la Mouillère. Nos conversations avec la SNCF nous laissent à penser qu'on pourra trouver une solution précisément dans ce cadre-là et voire même la suppression du passage à niveau.

M. FOUSSERET : J'ai une petite précision à ajouter. Je voudrais profiter de ce Conseil Municipal pour rendre hommage à deux hommes qui sont pour beaucoup dans l'avancement de cette idée de téléphérique. Il s'agit déjà de l'ancien Adjoint REGANI, le père du plan de circulation en 1973 à Besançon qui avait il y a 20 ans imaginé ce téléphérique, il fallait quand même le dire, et de M. BLONDEAU, ancien Président de la Chambre de Commerce qui depuis de nombreuses années et dernièrement depuis de nombreux mois, a tapé aux portes de l'ensemble des partenaires, des collectivités locales, pour faire réfléchir à nouveau sur ce projet de téléphérique. Je tenais simplement ce soir à le signaler, à leur rendre hommage pour leur pugnacité.

M. LE MAIRE : Quant à l'équilibre dont on parle dans le rapport que vous avez, on vous précise bien qu'effectivement l'étude économique, à ce jour, montre qu'il y a un déficit de 3,5 MF entre les recettes d'exploitation et les amortissements des dépenses de fonctionnement. C'est précisé d'ailleurs davantage dans le rapport complet où on a, sur 30 ans, prévu les amortissements et le

fonctionnement. Ce sera précisé au fur et à mesure mais il est certain que ce téléphérique dont le coût est de 27 MF est un investissement conséquent, qu'il est indispensable qu'il fasse partie de notre système de transports urbains car c'est un moyen, même si c'est pour 400 000 personnes ou 200 000, de transporter des gens à la Citadelle dont le projet d'aménagement ne sera viable que dans la mesure où on construira ce téléphérique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Circulation-Transports et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Conseiller s'étant abstenu et 1 ayant voté contre) adopte ces propositions.